

27 avril 2012

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS  
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



## CONCOURS INTERNE ATP2

Dans son courrier du 10 avril 2012, le Ministre informait le SNAPATSI que des recrutements seront organisés par concours au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en remplacement des recrutements d'Ouvriers Cuisiniers.



Pour la mise en œuvre du recrutement, l'article 11 du décret 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires des adjoints techniques de la fonction publique d'Etat, est appliqué. Celui-ci prévoit la proportion de postes ouverts au concours externe et interne.

Par courrier en date du 19 avril, le SNAPATSI a demandé au DGPN que **2/3 des postes soient offerts au recrutement d'ATP2 par concours interne** (le maximum prévu par le décret cité).

Alliance SNAPATSI revendique que les Adjoints Techniques, notamment ceux œuvrant déjà sur les postes vacants d'Ouvrier Cuisinier, puissent avoir une progression de carrière accélérée par le biais de ce concours et que leur mérite soit enfin reconnu.

Bureau  
National

01 55 34 33 20

***Alliance SNAPATSI seul syndicat  
sur le terrain avec vous !!***

TECHNIQUES